

## Règlement du Jeu-Concours

### “Quiz Electropoli – Salon du Bourget 2025”

---

#### **Article 1 – Organisateur**

La société Electropoli, dont le siège social est situé au 4-5 Avenue St Martin – 50540 ISIGNY LE BUAT, immatriculée au RCS de Coutances sous le numéro FR 38920707700071, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé “**Quiz Electropoli – Salon du Bourget 2025**”, dans le cadre de sa participation au Salon International de l'Aéronautique et de l'Espace – Paris-Le Bourget, se tenant du 16 au 22 juin 2025.

---

#### **Article 2 – Conditions de participation**

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure visitant le salon du 16/06/2025 au 22/06/2025, horaires d'ouverture du salon.

Ne peuvent participer au Jeu les personnels et collaborateurs, permanents ou occasionnels, de la Société Organisatrice, de ses sociétés mère ou filiales, ainsi que toutes personnes ayant participé à la mise en place de ce Jeu ainsi que les membres de leurs familles directes (ascendant, descendant, conjoint).

La participation est limitée à une seule par personne (même nom, même adresse e-mail).

Une adresse e-mail valide est obligatoire pour valider la participation.

La participation au Jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement, en toutes ses dispositions, des règles de déontologie en vigueur sur Internet, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux gratuits en vigueur sur le territoire français.

---

#### **Article 3 – Modalités de participation**

Pour participer, les visiteurs doivent :

- Scanner le QR code disponible sur le stand Electropoli ;
- Remplir le formulaire en ligne en renseignant nom, prénom, entreprise et adresse e-mail ;

- Répondre au quiz en ligne portant sur Electropoli et le traitement de surface des métaux ;
  - Obtenir 100 % de bonnes réponses au quiz pour être éligible au tirage au sort.
- 

#### **Article 4 – Désignation des gagnants**

Un tirage au sort sera effectué parmi les participants ayant obtenu un score de 100 % le 25 juin 2025.

Les gagnants seront informés par e-mail dans un délai de 7 jours ouvrés après le tirage. Les gagnants devront adresser une réponse, dans les jours suivants, confirmant qu'ils acceptent le gain.

En cas d'absence de réponse dans un délai de 15 jours, le lot pourra être réattribué à un autre participant.

---

#### **Article 5 – Dotations**

Le jeu-concours prévoit l'attribution des lots suivants :

 10 gagnants seront désignés par tirage au sort.

Chacun d'entre eux recevra 3 traqueurs GPS universels d'une valeur unitaire HT de 16,24 €

10 suppléants seront également désignés par tirage au sort, lesquels se verront attribuer les lots en cas de refus d'un gagnant.

Les lots ne sont ni échangeables, ni remboursables, ni convertibles en espèces.

---

#### **Article 6 – Données personnelles**

Les informations personnelles collectées sont exclusivement destinées à Electropoli, aux fins de :

- Prise en compte et la validation de la participation au jeu ;
- Vérification du respect des conditions de participation au jeu ;
- Annonce des résultats et information des participants
- Gestion des constatations ou réclamations le cas échéant

- Gestion des demandes relatives au traitement des données à caractère personnel ;
- De façon plus générale pour la gestion globale de l'opération de jeu concours
- Eventuelle communication commerciale postérieure à l'opération, sous réserve du consentement explicite du participant.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données personnelles.

Dans les limites fixées par la loi, les Participants disposent du droit de demander à la Société Organisatrice l'accès aux données à caractère personnel les concernant, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement, ou du droit de s'opposer à leur traitement et du droit à leur portabilité par courrier postal adressé à l'adresse postale de la Société Organisatrice ou par courrier électronique [rgpd@electropoli.com](mailto:rgpd@electropoli.com) en justifiant leur identité par tout moyen suffisant.

---

## **Article 7 – Responsabilité**

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être engagée en cas :

- De force majeure ;
- D'incident technique indépendant de sa volonté (ex. : problème de connexion, bug informatique, erreur de transmission des données).
- De tout incident qui pourrait survenir du fait du bénéficiaire ou de l'utilisation du lot attribué

La société organisatrice se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, d'écourter, de prolonger, de reporter ou d'annuler le jeu ou d'en modifier les conditions d'accès et/ou de modalités de fonctionnement, sans que les participants puissent prétendre à un dédommagement. La responsabilité de la société organisatrice ne saurait être recherchée de ce fait.

---

## **Article 8 – OBTENTION OU CONSULTATION DU REGLEMENT**

Le présent règlement est déposé à l'office DUBOIS& ASSOCIES, office de commissaires de justice situé 16 rue de Picardie 93290 TREMBLAY EN FRANCE, chez qui il est librement consultable jusque 10 jours après la date de fin de l'opération de jeu concours.

Le règlement peut être consulté sur le site internet du commissaire de justice dépositaire à l'adresse url suivante : <https://www.dubois-cdj.fr/page-jeux-concours/>

Tout éventuel avenant sera consultable suivant les mêmes modalités.

Le règlement est accessible :

- En version imprimée sur le stand Electropoli ;

## **Article 9 – COMPETENCE DES TRIBUNAUX**

Le présent jeu concours est régi par les lois françaises.

Toute contestation fera l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable entre la société organisatrice et le participant.

A défaut d'issue amiable, le litige sera soumis aux juridictions françaises compétentes et à la législation en vigueur sur le territoire français.